



COMITÉ DE DIRECTION

PROCÈS-VERBAL N°24

Réunion du : Lundi 10 juin 2024

Présidence : M. Eric BORGHINI

Présents : Mmes Laurence ANTIMI, Rosette GERMANO,
MM. Patrick BEL ABBES, Christophe BENOIT, Vincent CASERTA,
Claude COLOMBO, Edouard DELAMOTTE, Philippe DI MARCO, Jean-
Louis DISTANTI, Yassine KHELIF, Franck KODJABACHIAN, Roger
LAURENZI, Noël MANNINO, Mourath NDAW, Willy PONT.

Excusés :

Assistent à la séance :

Conformément aux dispositions des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F, les décisions du Comité de Direction sont susceptibles d'appel à la Fédération Française de Football.

Conformément aux dispositions de l'article 13.7 des Statuts de la LMF, le Président a décidé de convoquer le Comité de Direction par voie dématérialisée.

1. C.R. LABELLISATION (ANNEXE 1)

Le Comité de Direction prend connaissance du procès-verbal de la C.R. Labellisation en date du 4 juin 2024 et procède à sa validation.

Le Président de Séance
M. Eric BORGHINI



COMMISSION RÉGIONALE DE LABELLISATION

PROCÈS-VERBAL n°02

Réunion du : Mardi 4 Juin 2024

À : 10h00

Présidence : M. Vincent CASERTA

Présents : Mme Claire CHAMBON, MM. Christophe BELLARD, Mounir BENSALAH, Julien BERANGIER, Pierre-Yves BERNIER, Pascal BISTARELLI, Nicolas DUBOIS, Christophe DUPONT, Nalia FOKY DOUNGOUMA, Julien LECOEUR, Antoine MANCINO, Christophe MAUREAU, Stéphane RICHARD

Excusé(s) : M. Jean-Paul PERON

Assiste(nt) à la séance :

OBJECTIFS

L'objectif de cette réunion est de proposer au Comité Directeur de Ligue les résultats des candidatures au Label Jeunes FFF Crédit Agricole, Label Jeunes FFF Crédit Agricole Féminines et Label Jeunes FFF Crédit Agricole Futsal. La LMF devra transmettre les résultats validés par le Comité Directeur à la Commission Fédérale de Labellisation.

PROCÉDURE

La procédure d'évaluation effectuée par la CTR DAP et les CTD DAP de chaque district a été validée. La Commission Régionale du label a donc procédé à l'étude de chaque candidature de la manière suivante :

Présentation par la CTR DAP et le CTD DAP du club concerné, contexte, implication dans le projet, des points forts et des axes d'amélioration.

- Les 4 projets ont été passés en revue avec l'étude des *critères incontournables* et des critères *cumulables*.

Les membres de la commission peuvent alors questionner les conseillers techniques ou les représentants des Districts.

La Commission tient à rappeler l'importance du respect de la politique technique fédérale aux clubs et prendra les dispositions nécessaires en cas de manquement.

DISTRICT DES ALPES

Sur proposition du Comité Directeur du District des Alpes :

- Label Jeunes FFF Crédit Agricole :
 - GAP FOOT 05 : niveau Excellence
 - CA DIGNE : niveau Espoir
 - SC VINON : niveau Espoir

DISTRICT COTE D'AZUR

Sur proposition du Comité Directeur du District Côte d'Azur :

- Label Jeunes FFF Crédit Agricole :
 - STADE LAURENTIN : niveau Espoir
 - ASPTT NICE : niveau Espoir
 - VSJ BEAULIEU : niveau Espoir
 - ES BAOUS : niveau Espoir

Sur proposition de la Commission Régionale de Labellisation soumis au Comité Directeur de Ligue :

- Label Jeunes FFF Crédit Agricole :
 - ES CANNET ROCHEVILLE : niveau Excellence
- Label Jeunes FFF Crédit Agricole Féminines :
 - ES CANNET ROCHEVILLE : niveau Argent
 - AS MONACO FF : niveau Or
 - AS CAGNES LE CROS : niveau Or

DISTRICT DE PROVENCE

Sur proposition du Comité Directeur du District de Provence :

- Label Jeunes FFF Crédit Agricole :
 - CA GOMBERTOIS : niveau Espoir
 - FC ETOILE HUVEAUNE : niveau Espoir
 - FC ST VICTORET : niveau Espoir
 - FC ST HENRI : niveau Espoir
 - AS AIX : niveau Espoir
 - FCL MALPASSE : niveau Excellence
- Label Jeunes FFF Crédit Agricole Féminines :
 - FC ST VICTORET : niveau Bronze
 - CA GOMBERTOIS : niveau Bronze
 - ASM ST LOUP : niveau Bronze
 - BUREL FC : niveau Bronze
 - JS PENNES MIRABEAU : niveau Argent
 - AS ROGNAC : niveau Argent
 - ES LA CIOTAT : niveau Argent
 - AC ARLES : niveau Argent

- AS BOUC BEL AIR : niveau Argent
- ASPTT MARSEILLE : niveau Or

Sur proposition de la Commission Régionale de Labellisation soumis au Comité Directeur de Ligue :

- Label Jeunes FFF Crédit Agricole :
 - UGA ARDZIV : niveau Espoir
 - FC ROUSSET : niveau Elite
 - FC MARTIGUES : niveau Elite
 - FC MARIIGNANE COTE BLEUE : niveau Elite
 - O. MARSEILLE : niveau Elite

DISTRICT GRAND VAUCLUSE

Sur proposition du Comité Directeur du District Grand Vaucluse :

- Label Jeunes FFF Crédit Agricole :
 - AC VEDENE LE PONTET : niveau Excellence
 - FC CALAVON : niveau Excellence
 - VENTOUX SUD FC : niveau Espoir
 - US TOUR AIGUES : niveau Espoir
 - JS APT : niveau Espoir
 - EMAF LES ANGLES : niveau Espoir
 - STADE MAILLANAIS : niveau Espoir
 - FC CHEVAL BLANC : niveau Espoir
- Label Jeunes FFF Crédit Agricole Féminines :
 - ETOILE AUBUNE : niveau Argent
 - JS APT : niveau Argent
 - FC ST REMY : niveau Bronze
 - PHENIX CAVAILLON : niveau Bronze

DISTRICT DU VAR

Sur proposition du Comité Directeur du District du Var :

- Label Jeunes FFF Crédit Agricole :
 - LA VALETTE UA : niveau Espoir
 - LE REVEST FC : niveau Espoir
 - JS BEAUSSETANE : niveau Espoir
 - TOULON USAM : niveau Espoir
 - NANS LES PINS : niveau Espoir
 - STADE TRANSIAN : niveau Espoir
 - HYERES ASPTT : niveau Espoir
 - CA CANNETOIS : niveau Espoir
 - ETS LORGUAISE : niveau Excellence
 - RC LA BAIE : niveau Excellence
 - SC DRAGUIGNAN : niveau Elite
- Label Jeunes FFF Crédit Agricole Féminines :
 - HYERES ASPTT : niveau Bronze

- CA CANNETOIS : niveau Bronze
- ETS LORGUAISE : niveau Bronze
- STADE TRANSIAN : niveau Bronze
- FC PUGETOIS : niveau Or
- US CARQUEIRANNE LA CRAU : niveau Or

Sur proposition de la Commission Régionale de Labellisation soumis au Comité Directeur de Ligue :

- Label Jeunes FFF Crédit Agricole :

- SC TOULON : niveau Elite
- EFC FREJUS ST RAPHAEL : niveau Elite

CLUBS NON ELIGIBLES

Après étude des dossiers, les clubs suivants ne sont pas éligibles ou n'améliorent pas leur niveau de Label : FC SISTERON / US VEYNES SERRES / ES MOYENNE DURANCE / US MANDELIEU / ES LA CIOTAT / JS PENNES MIRABEAU / SC LUBERON / CARCES / GARDIA CLUB / SC COGOLIN.

AUBAGNE FC

Pris connaissance de la décision de la commission régionale de discipline du 31 janvier 2024 sanctionnant M. Kamel Pierre KERBOUA (Licence N°9603106964), dirigeant de l'AUBAGNE FC de quatre ans de suspension ferme à compter du lundi 05 février 2024.

En application de l'article 10 du règlement du Label Jeunes, la CR de labellisation propose le retrait du Label Jeunes pour le club de l'AUBAGNE FC jusqu'à la fin de validité du présent Label.

G.J O ANTIBES JUANS LES PINS

Pris connaissance de la décision de la commission régionale de discipline du 13 mars 2024 sanctionnant M. Pierre Laurent BROFFERIO (Licence N°1731051609), président du G.J O ANTIBES JUANS LES PINS d'un an de suspension dont trois mois avec sursis à compter du 18.03.2024.

Pris connaissance de la décision de la commission régionale de discipline du 28 février 2024 sanctionnant M. Adnan SEMMACHE (Licence N°2546480300), joueur du G.J O ANTIBES JUANS LES PINS de huit mois de suspension ferme à compter du 21.01.2024.

Après consultation du Comité de Direction du District de Côte d'Azur.

Estime que ces évènements d'une importance majeure remettent en cause le respect des critères prévus pour l'obtention du Label Jeunes. Que conformément au préambule du règlement Label Jeunes, la CR de labellisation décide de donner un avis défavorable à la procédure de demande de Label du G.J O ANTIBES JUANS LES PINS.

Président
Vincent CASERTA

Secrétaire
Claire CHAMBON